

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Klerat Pellets XT

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2022-0018

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0029076-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	14
5.1. Consignes d'utilisation	14
5.2. Mesures de gestion des risques	16
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	18
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
6. Autres informations	18

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Klerat Pellets XT

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Syngenta Crop Protection AG
	Adresse	Rosentalstrasse 67 4058 Basel Suisse
Numéro de l'autorisation	BE2022-0018	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0029076-0000	
Date de l'autorisation	05/08/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	05/08/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Syngenta Hellas SA
Adresse du fabricant	2nd Km Kinotiki odos 32011 Enofyta Viotias Grèce
Emplacement des sites de fabrication	2nd Km Kinotiki odos 32011 Enofyta Viotias Grèce

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Rosentalstrasse 67 4058 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Aurorium UK Ltd., Hale Bank WA8 8NL Widnes Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphtyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0024

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Risque présumé d'effets graves pour les organes hématopoïétiques à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Conseils de prudence	<p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>Ne pas respirer les poussières.</p> <p>Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>Éliminer le contenu dans au respect des réglementations locales/régionales/internationales.</p> <p>Éliminer le récipient dans le respect des réglementations</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Grand public - intérieur - souris communes et rats bruns

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris commune Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât sous forme de granulés prêts à l'emploi contenus dans des sachets pré-emballés (15 g), utilisés dans des stations d'appât sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Souris : 2-3 sachets (30-45 g) par station d'appât ; Rats : 3-4 sachets (45-60 g) par station d'appât Dilution (%): 0.0 Nombre et fréquence des applications: Souris : Placer 2-3 sachets (30-45 g) d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 2 m entre les stations en cas de forte infestation et une distance maximale de 5 m en cas de faible infestation. Rats : Placer 3-4 sachets (45-60 g) par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 5 m entre les stations en cas de forte infestation et une distance maximale de 10 m en cas de faible infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille des emballages : Min 30 g à Max 150 g

Nombre de sachets par emballage : 2 à 10 sachets par boîte

Grammes d'appât par sachet : 15 g

Matériaux d'emballage : Sachet : Papier/LLDPE ; Boîte externe : Carton

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisation dans des stations d'appât sécurisées uniquement. Ne pas ouvrir les sachets.
En début de traitement, les stations d'appât doivent être contrôlées au moins tous les 2 à 3 jours pour les souris et tous les 5 à 7 jours pour les rats, puis au moins une fois par semaine ensuite afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et de retirer les corps des rongeurs. Remettre de nouveaux appâts si nécessaire.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

L'utilisation de gants est recommandée.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Grand public - extérieur, autour de bâtiments - souris communes et rats bruns

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Souris commune Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur, autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât sous forme de granulés prêts à l'emploi (15 g) contenus dans des sachets pré-emballés, pour une utilisation dans des stations d'appât sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Souris : 2-3 sachets (30-45 g) par station d'appât ; Rats : 3-4 sachets (45-60 g) par station d'appât Dilution (%): 0.0 Nombre et fréquence des applications: Souris : Placer 2-3 sachets (30-45 g) d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 2 m entre les stations en cas de forte infestation et une distance maximale de 5 m en cas de faible infestation. Rats : Placer 3-4 sachets (45-60 g) par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 5 m entre les stations en cas de forte infestation et une distance maximale de 10 m en cas de faible infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille des emballages : Min 30 g à Max 150 g Nombre de sachets par emballage : 2 à 10 sachets par boîte Grammes d'appât par sachet : 15 g Matériaux d'emballage : Sachet : Papier/LLDPE ; Boîte externe : Carton

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisation dans des stations d'appât sécurisées uniquement. Ne pas ouvrir les sachets.

Placer les stations d'appât dans des zones non susceptibles d'être inondées.

Dans les stations, remplacer tout appât ayant été endommagé par de l'eau ou contaminé par des impuretés.

En début de traitement, les stations d'appât doivent être contrôlées au moins tous les 2 à 3 jours pour les souris et tous les 5 à 7 jours pour les rats, puis au moins une fois par semaine ensuite afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et de retirer les corps des rongeurs. Remettre de nouveaux appâts si nécessaire.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

L'utilisation de gants est recommandée.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Professionnels - intérieur - souris communes et rats bruns

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris commune Stade de développement: Adultes et Juvenilles Nom scientifique: Rattus norvegicus

	Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et Juvenilles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât sous forme de granulés prêts à l'emploi, pour une utilisation dans des stations d'appât sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Souris : 30-50 g par station d'appât ; Rats: 50-75 g par station d'appât Dilution (%): 0.0 Nombre et fréquence des applications: Souris : 30-50 g par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 2 m entre les stations en cas de forte infestation et une distance de 5 m en cas de faible infestation. Rats : 50-75 g par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 5 m entre les stations en cas de forte infestation et une distance de 10 m en cas de faible infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille des emballages : 3 kg, 5 kg, 8 kg, 10 kg Appât en vrac conditionné en : Bac/Sac Matériaux d'emballage : PP (opaque)

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisation dans des stations d'appât sécurisées uniquement.

En début de traitement, les stations d'appât doivent être contrôlées au moins tous les 2 à 3 jours pour les souris et tous les 5 à 7 jours pour les rats, puis au moins une fois par semaine ensuite afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et de retirer les corps des rongeurs. Remettre de nouveaux appâts si nécessaire.

[Le cas échéant] Respecter toutes les consignes supplémentaires fournies par le code pertinent des meilleurs pratiques.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En plaçant les stations d'appât près de systèmes d'évacuation des eaux, veiller à ce que l'appât ne soit pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Professionnels - extérieur, autour de bâtiments - souris communes et rats bruns

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris commune Stade de développement: Adultes et Juvenilles Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et Juvenilles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur, autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât sous forme de granulés prêts à l'emploi, pour une utilisation dans des stations d'

	appât sécurisées.
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: Souris : 30-50 g par station d'appât ; Rats: 50-75 g par station d'appât Dilution (%): 0.0 Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Souris : 30-50 g par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 2 m entre les stations en cas de forte infestation et une distance de 5 m en cas de faible infestation.</p> <p>Rats : 50-75 g par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 5 m entre les stations en cas de forte infestation et une distance de 10 m en cas de faible infestation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Taille des emballages : 3 kg, 5 kg, 8 kg, 10 kg</p> <p>Appât en vrac conditionné en : Bac/Sac</p> <p>Matériaux d'emballage : PP (opaque)</p>

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>Utilisation dans des stations d'appât sécurisées uniquement.</p> <p>Protéger les appâts contre les conditions climatiques (par ex. pluie, neige, etc.). Placer les stations d'appât dans des zones non susceptibles d'être inondées.</p> <p>En début de traitement, les stations d'appât doivent être contrôlées au moins tous les 2 à 3 jours pour les souris et tous les 5 à 7 jours pour les rats, puis au moins une fois par semaine ensuite afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et de retirer les corps des rongeurs. Remettre de nouveaux appâts si nécessaire.</p> <p>Dans les stations, remplacer tout appât ayant été endommagé par de l'eau ou contaminé par des impuretés.</p> <p>[Le cas échéant] Respecter toutes les consignes supplémentaires fournies par le code pertinent des meilleurs pratiques.</p>
--

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.
--

Pour protéger l'environnement, ne pas placer de stations d'appâts à proximité des eaux de surface (p. ex. rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes de drainage de l'eau pour empêcher le rinçage des appâts en raison des fortes précipitations et des inondations.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Professionnels ayant des compétences avancées et démontrées - intérieur - souris communes et rats bruns

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non pertinent pour les rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Mus musculus*
Nom commun: Souris commune
Stade de développement: Adultes et Juvenilles

Nom scientifique: *Rattus norvegicus*
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adultes et Juvenilles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Appât sous forme de granulés prêts à l'emploi, pour une utilisation dans des stations d'appât sécurisées ou dans des points d'appât couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Souris : 30-50 g par station ou point d'appât ; Rats : 50-75 g par station ou point d'appât
Dilution (%): 0.0
Nombre et fréquence des applications:
Souris :
30-50 g par station/point d'appât. Si plusieurs stations/points d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 2 m entre les stations/points en cas de forte infestation et une distance de 5 m en cas de faible infestation.

Rats :
50-75 g par station/point d'appât. Si plusieurs stations/points d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 5 m entre les stations/points en cas de forte infestation et une distance de 10 m en cas de faible infestation.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille des emballages : 3 kg, 5 kg, 8 kg, 10 kg
Appât en vrac conditionné en : Boîte/Bac/Sac
Matériaux d'emballage : Boîte : Carton ; Bac/Sac : PP (opaque)

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Utilisation dans des stations d'appât sécurisées uniquement ou dans des points d'appât couverts/protégés.
En début de traitement, les stations d'appât doivent être contrôlées au moins tous les 2 à 3 jours pour les souris et tous les 5 à 7 jours pour les rats, puis au moins une fois par semaine ensuite afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intactes et de retirer les corps des rongeurs. Remettre de nouveaux appâts si nécessaire.
Retirer le produit restant à l'issue de la période de traitement.

[Le cas échéant] Respecter toutes les consignes supplémentaires fournies par le code pertinent des meilleurs pratiques.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant de débiter le traitement informer tout témoin potentiel (par exemple les utilisateurs de la zone traitée et de ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques applicable, le cas échéant].
Envisager l'application de mesures de régulation préventives (boucher les trous, retirer autant que possible les sources d'eau et de nourriture potentielles) afin d'améliorer la consommation du produit et de réduire la possibilité de réinfestation.
Afin de réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les rongeurs morts pendant le traitement, conformément aux recommandations fournies par le code pertinent des meilleurs pratiques.
Ne pas utiliser le produit comme appât permanent dans le but d'éviter l'infestation de rongeurs ou de surveiller les activités des rongeurs.
Ne pas utiliser le produit dans les traitements d'appâtage pulsé.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En plaçant les stations d'appât près de systèmes d'évacuation des eaux, veiller à ce que l'appât ne soit pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les consignes générales d'utilisation.

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Professionnels ayant des compétences avancées et démontrées - extérieur, autour de bâtiments - souris communes et rats bruns

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris commune Stade de développement: Adultes et Juvenilles Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et Juvenilles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Application d'appât Appât sous forme de granulés prêts à l'emploi, pour une utilisation dans des stations d'appât sécurisées Points d'appât couverts et protégés

	Application directe d'appât prêt à l'emploi dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: Souris : 30-50 g par station ou point d'appât ; Rats : 50-75 g par station ou point d'appât, 50 g par terrier Dilution (%): 0.0 Nombre et fréquence des applications: Souris : 30-50 g par station/point d'appât. Si plusieurs stations/points d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 2 m entre les stations/points en cas de forte infestation et une distance de 5 m en cas de faible infestation.</p> <p>Rats : 50-75 g par station/point d'appât. Si plusieurs stations/points d'appât sont nécessaires, prévoir une distance minimale de 5 m entre les stations/points en cas de forte infestation et une distance de 10 m en cas de faible infestation.</p> <p>50 g d'appât par terrier.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Taille des emballages : 3 kg, 5 kg, 8 kg, 10 kg</p> <p>Appât en vrac conditionné en : Boîte/Bac/Sac</p> <p>Matériaux d'emballage : Boîte : Carton ; Bac/Sac : PP (opaque)</p>

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>Utilisation dans des stations d'appât sécurisées, des points d'appât couverts/protégés ou des terriers.</p> <p>Protéger les appâts contre les conditions climatiques. Placer les points d'appâtage dans des zones non susceptibles d'être inondées.</p> <p>Dans les zones d'appâtage, remplacer tout appât ayant été endommagé par de l'eau ou contaminé par des impuretés.</p> <p>Retirer le produit restant à l'issue de la période de traitement.</p> <p>Les points d'appâtage doivent être couverts et placés à des emplacements stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.</p> <p>Les appâts pour terrier doivent être placés de manière à minimiser l'exposition aux espèces non ciblées et aux enfants.</p> <p>Couvrir ou bloquer les entrées des terriers dans lesquels les appâts sont placés afin de réduire les risques de rejet et d'</p>
--

éparpillement.

[Le cas échéant] Respecter toutes les consignes supplémentaires fournies par le code pertinent des meilleurs pratiques.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Avant de débiter le traitement, informer si possible tout témoin potentiel (par exemple les utilisateurs de la zone traitée et de ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques applicable, le cas échéant].

Envisager l'application de mesures de gestion préventives (boucher les trous, retirer autant que possible les sources d'eau et de nourriture potentielles) afin d'améliorer la consommation du produit et de réduire la possibilité de réinfestation.

Afin de réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les rongeurs morts pendant le traitement, conformément aux recommandations fournies par le code pertinent des meilleurs pratiques.

Ne pas utiliser le produit comme appât permanent dans le but d'éviter l'infestation de rongeurs ou de surveiller les activités des rongeurs.

Ne pas utiliser le produit dans les traitements d'appâtage pulsé.

Pour protéger l'environnement, ne pas placer de stations d'appâts à proximité des eaux de surface (p. ex. rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou de systèmes de drainage de l'eau pour empêcher le rinçage des appâts en raison des fortes précipitations et des inondations.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Confère consignes générales d'utilisation.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Confère consignes générales d'utilisation.

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Confère consignes générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Grand public

- Avant d'utiliser le produit, lire et respecter les informations connexes, ainsi que toute information jointe ou fournie dans le point de vente.
- Avant l'utilisation de produits rodenticides, des méthodes de lutte non chimiques (ex. pièges) doivent être envisagées.
- Retirer la nourriture facilement accessible aux rongeurs (comme les grains répandus ou des restes de nourriture). Hormis cette consigne, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement, car cela perturbe la population de rongeurs et complique l'acceptation des appâts.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des lieux où des activités de rongeurs ont été observées (traces de passage, sites de nidification, zones d'alimentation, trous, terriers, etc.).
- Si possible, les stations d'appât doivent être fixées au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les stations d'appât hors de portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie, des animaux de ferme et autres animaux non ciblés.
- Placer les stations d'appât à distance de la nourriture, de l'eau et des aliments des animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces en contact avec ces éléments.
- Ne pas placer les stations d'appât à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, car elles pourraient entrer en contact avec l'eau.
- Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation du produit. Laver les mains ainsi que la peau directement exposée au produit après utilisation de ce dernier.
- Retirer les appâts ou stations d'appât restant(e)s à l'issue de la période de traitement.
- L'utilisation de ce produit élimine normalement les rongeurs en 35 jours. Les informations relatives au produit (ie l'étiquette et/ou la brochure) doivent clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité du produit avant la fin du traitement (des signes d'activité de rongeurs sont toujours observés), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de dératisation.

Professionnel

s (et ayant des compétences avancées et démontrées) :

- Avant d'utiliser le produit, lire et respecter les informations connexes, ainsi que toute information jointe ou fournie dans le point de vente.
- Réaliser un examen d'appâtage préalable de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et de déterminer la cause et l'ampleur probables de l'infestation.
- Retirer la nourriture facilement accessible aux rongeurs (comme les grains répandus ou des restes de nourriture). Hormis cette consigne, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement, car cela perturbe la population de rongeurs et complique l'acceptation des appâts.
- Le produit doit uniquement être utilisé dans le cadre d'un système de lutte intégrée contre les nuisibles comprenant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de régulation.
- Envisager l'application de mesures de contrôle préventives (boucher les trous, retirer autant que possible les sources d'eau et de nourriture potentielles) afin d'améliorer la consommation du produit et de réduire la possibilité de réinfestation.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des lieux où des activités de rongeurs ont été précédemment observées (traces de passage, sites de nidification, zones d'alimentation, trous, terriers, etc.).
- Si possible, les stations d'appât doivent être fixées au sol ou à d'autres structures.
- Les stations d'appât doivent être clairement identifiées comme contenant des rodenticides et ne devant pas être déplacées ou ouvertes.
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Si le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être identifiées pendant la période de traitement et une affiche expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant et indiquant les premières mesures à prendre en cas d'empoisonnement doit être mise à disposition près des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de manière à ne pas pouvoir être extrait de la station d'appât.
- Placer le produit hors de portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie, des animaux de ferme et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à distance de la nourriture, de l'eau et des aliments des animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces en contact avec ces éléments.
- Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains ainsi que la peau directement exposée au produit après utilisation de ce dernier.
- Si l'absorption d'appâts est faible par rapport à l'ampleur apparente de l'infestation, envisager de déplacer les stations d'appât ailleurs et de changer de formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts sont toujours consommés et aucune diminution de l'activité des rongeurs n'est observée, la cause probable de ce constat doit être déterminée. Si toutes les hypothèses ont été exclues, il est probable que les rongeurs soient résistants. Envisager donc l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si possible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également d'utiliser des pièges comme mesure de régulation alternative.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être indiqué par le détenteur de l'autorisation dans les informations relatives au produit).
- Placer les granulés en vrac dans le point d'appâtage à l'aide d'un accessoire de dosage. Spécifier les méthodes pour minimiser la poussière (comme un essuyage humide).

Uniquement pour les professionnels ayant des compétences avancées et démontrées:

- La fréquence des contrôles de la zone traitée doit être à la discrétion de l'opérateur, en fonction de l'examen mené au début du

traitement. Cette fréquence doit être cohérente avec les recommandations fournies par le code pertinent des meilleurs pratiques.

5.2. Mesures de gestion des risques

Grand public:

- Envisager l'application de mesures de gestion préventives (boucher les trous, retirer autant que possible les sources d'eau et de nourriture potentielles) afin d'améliorer la consommation du produit et de réduire la possibilité de réinfestation.
 - Ne pas utiliser les rodenticides anticoagulants comme appâts permanents (par exemple pour éviter l'infestation de rongeurs ou détecter l'activité de rongeurs).
 - Afin de réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les rongeurs morts pendant le traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
 - Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents dans le but d'éviter l'infestation de rongeurs ou de surveiller les activités des rongeurs.
 - Les informations relatives au produit (étiquette et/ou brochure) doivent clairement stipuler les points suivants :Le produit doit être utilisé dans des stations d'appât sécurisées et appropriées (par exemple, « Utiliser le produit dans des stations d'appât sécurisées uniquement. »).Les utilisateurs doivent identifier correctement les stations d'appât avec les informations indiquées à la section 5.3 du SPC (par exemple, « Identifier les stations d'appât conformément aux recommandations du produit. »).
 - L'utilisation de ce produit élimine normalement les rongeurs en 35 jours. Les informations relatives au produit (à savoir l'étiquette et/ou la brochure) doivent clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité du produit avant la fin du traitement (des signes d'activité de rongeurs sont toujours observés), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de dératisation.
 - Chercher et retirer les rongeurs morts pendant le traitement, au moins à la même fréquence que le contrôle des stations d'appât.
- Mettre au rebut les rongeurs morts conformément aux exigences locales [La méthode de mise au rebut doit être décrite spécifiquement dans le résumé national des caractéristiques du produit et doit être indiquée sur l'étiquette du produit.]

Professionnels :

- Avant de débiter le traitement, informer si possible tout témoin potentiel (par exemple les utilisateurs de la zone traitée et de ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de pratiques exemplaires applicable, le cas échéant].
- Afin de réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les rongeurs morts pendant le traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine). [Le cas échéant, indiquer si des inspections plus fréquentes ou quotidiennes sont requises.]
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà d'une période de 35 jours sans une évaluation de la situation de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents dans le but d'éviter l'infestation de rongeurs ou de surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations relatives au produit (étiquette et/ou brochure) doivent clairement stipuler les points suivants :
Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, « Pour professionnels uniquement »).
Le produit doit être utilisé dans des stations d'appât sécurisées et appropriées (par exemple, « Utiliser le produit dans des stations d'appât sécurisées uniquement. »).
Les utilisateurs doivent identifier correctement les stations d'appât avec les informations indiquées à la section 5.3 du SPC (par exemple, « Identifier les stations d'appât conformément aux recommandations du produit. »).
- L'utilisation de ce produit élimine normalement les rongeurs en 35 jours. Les informations relatives au produit (à savoir l'étiquette et/ou la brochure) doivent clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité du produit avant la fin du traitement (des signes d'activité de rongeurs sont toujours observés), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de dératisation.
- Ne pas laver les stations d'appât entre deux applications.
- Mettre au rebut les rongeurs morts conformément aux exigences locales [La méthode de mise au rebut doit être décrite spécifiquement dans le résumé national des caractéristiques du produit et doit être indiquée sur l'étiquette du produit.]

Professionnels ayant des compétences avancées et démontrées:

- Avant de débiter le traitement, informer si possible tout témoin potentiel de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques applicable, le cas échéant].
- Les informations relatives au produit (étiquette et/ou brochure) doivent clairement stipuler que le produit doit uniquement être fourni à des utilisateurs professionnels formés détenant un certificat prouvant leur conformité avec les exigences de formation applicables (par exemple, « Pour professionnels ayant des compétences avancées et démontrées uniquement »).
- Ne pas utiliser le produit dans des zones dans lesquelles une résistance à la substance active est suspectée.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà d'une période de 35 jours sans une évaluation de la situation de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf autorisation à effectuer des traitements permanents par appâtage].
- Ne pas alterner différents anticoagulants avec un dosage comparable ou plus faible à des fins de gestion de la résistance. Pour alterner le produit, envisager d'utiliser un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou un anticoagulant avec un dosage supérieur.
- Entre deux applications, ne pas laver les stations d'appât ou les ustensiles utilisés dans des points d'appât protégés et couverts.

• Mettre au rebut les rongeurs morts conformément aux exigences locales [La méthode de mise au rebut doit être décrite spécifiquement dans le SPC et doit être indiquée sur l'étiquette du produit.].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, potentiellement différés, peuvent inclure des saignements de nez et de gencive. Dans les cas graves, des contusions peuvent apparaître et du sang peut être présent dans les selles et l'urine.

Remarque pour les médecins : Antidote - vitamine K1 administrée par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

Généralités : avoir l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité du produit à portée de main en cas d'appel des urgences, un centre antipoison ou un médecin ou en cas de consultation.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer les yeux à l'eau. Retirer les lentilles de contact, si présentes et facile à faire. Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion du produit par un animal.

Produit dangereux pour la faune

Les stations d'appât doivent porter une étiquette avec les mentions suivantes : « Ne pas déplacer ni ouvrir. » ; « Contient un rodenticide. » ; « Nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « Substance(s) active(s) » et « En cas d'incident, contacter le Centre Antipoison: 070/245 245

Centre antipoison national : Centre Antipoison: 070/245 245

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, jeter les appâts non consommés et l'emballage conformément aux exigences locales. [La méthode d'élimination doit être décrite spécifiquement dans le SPC national et être reflétée sur l'étiquette du produit].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker le produit dans un lieu sec, frais et bien aéré.

Conserver dans son contenant d'origine. Garder le contenant fermé et conserver à l'abri des rayons directs du soleil.

Conserver dans un lieu inaccessible aux enfants, aux oiseaux, aux animaux domestiques et aux animaux de ferme.

Durée de conservation : deux ans

6. Autres informations

En raison du mode d'action différé, les rodenticides anticoagulants ne sont efficace que 4 à 10 jours après ingestion de l'appât.

Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à mains nues, utiliser des gants ou des outils, comme des pinces en les mettant au rebut.

Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

